

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

JCT/IC/NL – N° CCAS_2020DL021

Date de convocation : 14 février 2020

Affichage du compte-rendu : 27 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt , le vingt février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, Espace Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Roger VINCENT

Excusés / absents : Souade KACI, Gilles BARRET, Jeanine BOICHON, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Avancement de grade

L'avancement de grade est un mode de progression au sein d'un cadre d'emplois. Il s'agit d'un mode d'avancement prononcé après avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) et après inscription sur le tableau annuel d'avancement.

Dès lors, sous réserve de conditions d'ancienneté et/ou de détention d'un échelon et/ou de réussite à un examen professionnel, les collectivités territoriales peuvent promouvoir leurs agents via l'avancement de grade.

Ainsi, les fonctionnaires ayant une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits au tableau d'avancement, ce, dans la continuité de sa politique de Gestion des Ressources Humaines conformément aux besoins de la collectivité.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration de transformer les postes ci-après mentionnés, pour faire suite aux décisions prises lors de la commission interne relative à

l'avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Service	Suppression	Création	Date d'effet
RAM	Éducatrice de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 458-712)	Éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet (IB 465-736)	1 ^{er} avril 2020
Action sociale	Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 458-712)	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet (IB 465-736)	1 ^{er} septembre 2020
Petite enfance	Adjoint technique à temps complet (IB 348-407)	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	1 ^{er} avril 2020
Petite enfance	Adjoint technique à temps complet (IB 348-407)	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	1 ^{er} septembre 2020
Petite enfance	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 351-483)	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 380-548)	1 ^{er} septembre 2020
SAAD	Adjoint technique à temps non complet 28h (IB 348-407)	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps non complet 28h (IB 351-483)	1 ^{er} avril 2020

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les transformations de poste telles que décrites ci-avant.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Claude TALBOT.